

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Présents : Benjamin Boissière, Olivier De Wavrechin, Mathieu Henry, Cécile Soulié, David Morelière, Christèle Gimeno, Jean-Pierre Chevalier, Olivier Luspain, Laurent Granier, Sylvie Laurent-Roullet

Excusés et représentés : Christian Marchand représenté par Olivier De Wavrechin
Anne –Sophie Bligny représentée par Mathieu Henry

Excusées : Sonia Kuhn, Kateline Durand

Ouverture du conseil à 20h45

Conseil présidé par Benjamin BOISSIERE

Sylvie LAURENT-ROULLET est élue secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Présentation du projet éolien d'Azinières par le développeur
- DM budget principal de la commune – SDIS PART CASERNE SALLES CURAN
- Demander DETR nouveau plan de financement
- Alimentation en électricité Salle Polyvalente (SIEDA)
- Questions diverses

1 : DM budget principal de la commune – SDIS PART CASERNE SALLES CURAN

Benjamin Boissière présente au conseil municipal la décision modificative qui consiste à réapprovisionner le compte Subvention bâtiments publics de 11380 € pour paiement du SDIS, la somme initialement prévue ayant servi à payer la dissimulation du réseau éclairage public au Batut. Le conseil procède au vote.

2 : Demande DETR nouveau plan de financement Salle Polyvalente

Benjamin Boissière expose au conseil municipal que suite à l'attribution de DETR pour la Salle Polyvalente, il est nécessaire de mettre à jour le nouveau plan de financement afin d'accepter une subvention de 218 579 €. Le reste à charge pour la commune sera alors de 196 508 € sur un total de 635 000 € soit 31% . Le conseil procède au vote.

3 : Alimentation en électricité de la Salle Polyvalente

Benjamin Boissière explique que grâce à une convention avec le SIEDA, le reste à charge pour l'alimentation en électricité de la Salle Polyvalente sera de 400 € sur un montant total de 16 076 € HT. Le conseil procède au vote.

Questions diverses :

DM Budget Assainissement Travaux assainissement route de Moulibez

Benjamin Boissière présente la décision modificative qui concerne le budget assainissement de la commune et qui consiste à affecter une somme de 3000 € au chapitre Entretien, réparation réseau pour le paiement de travaux d'extension du réseau d'assainissement de la parcelle 565. Cette somme sera prise sur une provision de 6 000 € du chapitre Charges diverses. Le conseil procède au vote

Présentation du projet éolien d'Azinières

Vincent HALUSKA présente au conseil

- La société VDN (Vent Du Nord) : implantée à Asnières-sur-Seine, 2 agences ouvertes récemment à Nantes et à Montpellier. Elle se présente comme une équipe dynamique, à taille humaine qui met l'accent sur la concertation locale.
- Le contexte actuel
 - les énergies fossiles qui se raréfient et dont l'utilisation a des conséquences en terme de pollution
 - le nucléaire dont le parc est vieillissant et qui entraîne des problèmes de stockage
- Les solutions envisagées : mix énergétique (soleil, vent, nucléaire, barrages...)
- Les décisions prises depuis la COP 21 en 2015 qui tendent à favoriser les énergies renouvelables et à diminuer la part du nucléaire.
- Les schémas régionaux qui fixent des objectifs d'installation de puissance par régions. Pour la région Occitanie, la moitié des objectifs fixés en 2012 pour 2020 est atteinte. La production éolienne est de 1700 MW.
- Le projet qui a déterminé une Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) après avoir identifié les habitations, appliqué une distance de 500m autour ; identifié les routes et appliqué une distance de 150m autour ; pris en compte le passage d'une canalisation de gaz.

La ZIP ainsi définie se trouve dans le Parc Naturel Régional des Grands Causses, hors distance réglementaire des sites classés, hors contraintes Radar, Aviation civile et militaire, présente un bon gisement éolien.

- Les prochaines étapes :
 - S'assurer du soutien de la commune
 - S'assurer de l'accord de la majorité des propriétaires des parcelles concernées par la ZIP

Si ces éléments sont réunis, les étapes suivantes sont :

- Réalisation d'un diagnostic environnemental
 - Mise en place d'un mât de mesure
 - Consultations et concertation (Service de l'état et partenaires locaux)
- Les engagements de VDN :
 - Concertation avec les propriétaires, la commune
 - Retombées fiscales pour la commune, la Communauté de Commune, le département et la région ainsi que pour les propriétaires.
 - Mesures compensatoires relatives aux éventuels impacts du projet sur la faune et la flore
 - Mesures d'accompagnement : amélioration du cadre de vie des habitants (budget limité), mise en place éventuelle d'une borne de distribution d'hydrogène et d'un véhicule pour la commune.
 - Financement participatif : possibilité d'ouverture aux communes, aux citoyens et aux entreprises.

Questions diverses abordées :

Avis du conseil municipal : Si le conseil municipal émet un avis favorable, jusqu'à quand est-il possible de se rétracter → À tout moment de l'élaboration du projet

Durée d'exploitation/Démantèlement : Quelle est la durée d'exploitation d'un parc et comment se fait le démantèlement ? → La durée d'exploitation est de 20 ans. Dès le début des travaux, une

somme (75 000€ par mât) est bloquée à la Caisse des Dépôts et Consignations, provision destinée au démantèlement qui consiste en recyclage des différentes parties de l'éolienne et extraction du socle dans le sol pour restituer les terrains à leur état initial

Remarque du conseil municipal : cette somme semble insuffisante.

Région/département : Le conseil municipal notifie que si la région Occitanie ne présente pas une part suffisante d'énergies renouvelables, ce n'est pas le cas du département de l'Aveyron.

Parc Naturel Régional des Grands Causses : L'installation d'un nouveau parc éolien au sein du PNR est soumise au Scot (Schéma de cohérence territoriale) qui ne le permet actuellement pas → La société VDN est en contact avec le PNR pour évaluer les évolutions.

Production d'hydrogène : Dans le cadre des mesures compensatoires, l'installation d'une borne de distribution d'hydrogène est envisageable ainsi que la mise à disposition pour la commune d'un véhicule Hydrogène, quelles en sont les contraintes ? → Besoin d'eau potable et d'un électrolyseur qui permet à partir de l'eau et de l'électricité de produire de l'hydrogène ; cela nécessite donc d'acheminer l'eau potable et une construction type Algeco pour l'électrolyseur.

Environnement : Comment est gérée la protection de la faune et flore locales ? → Lors de l'étude environnementale, la faune est observée : oiseaux, chauve-souris par exemple. L'observation se déroule sur une année, aux différentes saisons et permet de déterminer les nécessités de bridage ou d'arrêt des éoliennes pour la préservation des espèces. Un mât de mesure est aussi mis en place pour un an. Après étude de ces éléments, la faisabilité du projet est évaluée : rentabilité de production après prise en compte du temps de bridage ou d'arrêt des éoliennes.

Le bridage doit être aussi adapté en fonction du bruit perçu au niveau des habitations les plus proches.

Esthétique : Notre région bénéficie de sites qui constituent un patrimoine. L'installation d'un parc éolien est généralement perçue comme inesthétique et dévalant le paysage → Les implantations de parc sont étudiées pour s'harmoniser au mieux dans le paysage.

Financement participatif : Qui peut participer au projet et quel est le rendement ? → Tout le monde peut participer au financement : commune, entreprise, citoyen. Le risque est plus important si la participation se fait tôt dans le projet (financement du mât de mesure, par exemple, risqué si le projet n'aboutit pas). Le rendement est d'environ 8%.

Après départ de Mr Haluska, échange des impressions du conseil suite à cette présentation.

Proposition de Benjamin Boissière de rendre un avis du conseil municipal en septembre après une rencontre avec Mr Alexandre Chevillon, responsable du secteur énergie au Parc Naturel Régional.

Cécile Soulié annonce qu'elle ne participera pas aux votes car elle est propriétaire de terrain concerné par le projet.

Fin du conseil à 23h.